

Secrétariat général

Generalsekretariat

Demande d'accréditation de professionnel(le)s des médias pour le tribunal administratif du canton de Berne¹

1. Données personnelles

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Rue:

NPA / Lieu:

Téléphone:

Téléphone mobile:

Adresse électronique:

2. Profession

Professionnel(l)e des médias RP dans le domaine

texte

image

son

Professionnel(l)e des médias dans le domaine

texte

image

son

Entreprise de médias principal employeur:

Collaboration pour d'autres médias:



Adresse professionnelle:

Rue:

NPA / Lieu:

Téléphone:

Téléphone mobile:

Adresse électronique:²

¹ Les accréditations par la Cour suprême du canton de Berne sont reconnues par le Tribunal administratif. Les professionnel(le)s des médias qui ont déjà été accrédités par la Cour suprême sont priés de remplir les paragraphes « 1. Données personnelles » et « 2. Profession » et d'annexer à la demande uniquement l'attestation ou la carte d'accréditation du Cour suprême (copie), ainsi qu'une photo passeport.

² Cette adresse électronique est utilisée par le Tribunal administratif pour le contact avec les professionnel(le)s des médias accrédités.

3. Attestations selon l'art. 40, al. 2, lit. a ROr TA

J'atteste que

1. j'exerce une activité principale comme professionnel(le) des médias;³
2. je bénéficie d'une activité journalistique principale de deux ans au moins;
3. je reconnais la « Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste du Conseil suisse de la presse »;
4. j'entends tenir régulièrement la chronique de l'activité judiciaire du tribunal administratif pour les médias paraissant ou établis en Suisse.

Lieu, date

Signature

Annexes

1. Curriculum vitae
2. Photo passeport
3. Attestation d'engagement ou mandat de l'entreprise de médias employeur
4. Copie de la carte de presse (si disponible)
5. Preuves de l'activité principale en tant que professionnel(l)e des médias
 - a.
 - b.
 - c.
 - d.
6. Preuves de l'activité professionnelle depuis deux ans
 - a.
 - b.
 - c.
 - d.

La présente demande doit être envoyée à l'adresse suivante:

Tribunal administratif du canton de Berne
Secrétariat général
Speichergasse 12
3011 Berne

³ Il y a activité principale comme professionnel(l)e des médias lorsqu'au moins 50% de l'activité professionnelle est consacrée au journalisme.